



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Mobilisation des 14 et 15 décembre : Démonstration de force de l'animation !

**Plus de 260 écoles fermées sur les services périscolaires et 100
ouvertes en « mode dégradé » ! Bravo à vous ! On continue en 2022 !**

Mobilisation parisienne mardi 14 décembre à l'appel de l'intersyndicale « Pas une minute de plus »

La DASCO a été la direction la plus mobilisée de la Ville de Paris mardi 14 décembre avec **1 719 grévistes** recensés, ce qui représente 15,38% des collègues de l'ensemble de la direction. **Au sein de la DASCO, la direction confirme une mobilisation particulièrement massive des personnels d'animation.**

Et encore, les vacataires sur postes permanents, pourtant nombreux en grève ne sont que rarement pris en compte, ce qui constitue un problème récurrent de gestion RH à la DASCO...et d'invisibilisation volontaire des collègues vacataires par la Ville lors des mouvements de grève.

Mobilisation nationale mercredi 15 décembre à l'appel de syndicats nationaux de l'animation et du collectif « France animation en lutte »

Pour la première fois depuis des dizaines d'années, notre secteur se mobilise à l'échelle nationale. Pour notre syndicat, ce moment est particulièrement important et les animateurs-trices de la Ville de Paris ont un rôle essentiel à tenir dans le cadre de cette mobilisation.

Une délégation de 4 représentant.es dont 1 militant du SUPAP-FSU, a été reçue au ministère de la Fonction Publique mercredi.

Dans le cadre de cette audience ministérielle, le SUPAP-FSU a rappelé le contexte extrêmement dégradé pour le secteur de l'animation :

- **Épuisement** des personnels d'animation après deux ans de crise sanitaire et de **surinvestissement** en première ligne pour assurer la continuité du service public,
- **Invisibilité de notre secteur** et absence de mesures (recrutement, revalorisation financière) contrairement aux personnels soignants ou aux enseignants,
- **Augmentation du temps de travail**, conséquence de la mise en œuvre de la loi de destruction de la Fonction Publique par le gouvernement,
- **Explosion de la précarité**,
- **Baisse continue du pouvoir d'achat** d'année en année en raison du gel du point d'indice et de grilles de salaires indécentes en catégorie C mais aussi en B (début de carrière au niveau du SMIC, déroulement de carrière insignifiant en C1...),
- **Absence de formation professionnelle**,
- **Taux d'encadrement inadaptés.**

La conséquence directe de ces conditions de travail dégradées et du manque d'attractivité de nos métiers est la difficulté de plus en plus prégnante des collectivités territoriales, Paris y compris, à recruter les personnels d'animation nécessaires au bon fonctionnement des services péri et extrascolaires.

Il y a urgence à prendre des mesures d'ampleur pour l'animation. Certaines relèvent du gouvernement, d'autres des collectivités territoriales :

- **Augmentation du point d'indice** de la Fonction Publique,
- **Revalorisation conséquente des grilles indiciaires**,
- **Contractualisation** de tous les vacataires sur postes permanents,
- Accès aux **formations diplômantes** BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS,
- **Fin des taux dérogatoires** possibles en ACM périscolaire lorsqu'un projet éducatif territorial existe (1/18 au lieu de 1/14 en élémentaire, 1/14 au lieu de 1/10 en maternelle),
- Prise en compte des **temps de préparation**.

À la Ville de Paris, continuons également de nous battre :

- Pour une meilleure prise en compte de la pénibilité de nos métiers et la **diminution de notre temps de travail**,
- **Pour un recrutement massif des titulaires** nécessaires sur les postes vacants des écoles et pour la mise en œuvre de véritables brigades de remplacement,
- Pour la mise en œuvre des engagements non tenus de la Ville d'un **REV de catégorie B et d'un suppléant de REV de catégorie C par école**,
- **Pour l'augmentation de nos rémunérations et l'amélioration de nos carrières** (extension de l'accès à la catégorie B et A, augmentation de nos primes, augmentation des taux de vacation pour les « vrais vacataires » occasionnels...),
- **Pour l'amélioration de nos conditions de travail** (respect des taux d'encadrement légaux, respect des taux de « diplômés » légaux, formation adaptée et postes supplémentaires suffisants pour l'accueil des enfants porteurs de handicap, extension des contrats des AREM pour assurer l'hygiène des enfants en maternelle, pour la limitation des regroupements des ACM pendant les vacances...).

La secrétaire d'état chargée de l'engagement et de la jeunesse, Sarah El Haïry, a d'ores et déjà annoncé « des mesures à venir » pour notre secteur au mois de février 2022.

L'ampleur de ces mesures dépendra évidemment de notre capacité à nous mobiliser !

D'autres actions locales et nationales vont être organisées au mois de janvier et février. Nous vous en informerons.

Restons mobilisé.es massivement pour obtenir de véritables avancées pour notre métier !

D'ici là, l'équipe du SUPAP-FSU reste disponible et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Paris, le 17 décembre 2021

Portable SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97

Mail SUPAP-FSU DASCO : supapfsudasco@gmail.com

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org>